

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-646/SG/ESJ fixant la date et nommant la commission d'examen du certificat d'études primaires ménagères

n° 72-646/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

26 avril 1972

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1972

Date du numéro

10 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— La date de l'examen du Certificat d'études primaires ménagères est fixée au vendredi 26 mai 1972. Art. 2. — Le registre d'inscription des candidatures est ouvert du 15 mai au 20 mai à l'école de Boulaos à Djibouti. Les candidates doivent être âgées de 12 ans au moins à la date de l'examen et justifier de leur inscription dans un établissement d'enseignement ménager du Territoire. Peuvent également être candidates libres les jeunes filles âgées de 13 ans au moins et de 16 ans au plus au 31 décembre 1972. est composée comme suit : Mme Poitevin, représentant le Chef du Service de l'Enseignement du 1^{er} degré, président : Mme Jaffrenou, directrice de l'Ecole ménagère, vice-président : Mme Bordenave, Mme Le Van Ky. Mme Youssouf, Mme Ali Sultan, institutrices ; Mme Liccioni, maîtresse d'enseignement ménager; Mlle Amina Mohamed; Mlle Fatima Ali Youssouf, Mme Fatouma Omar, Mlle Zeinab Ali Youssouf, monitrices d'enseignement ménager, membres des sous-commissions.